



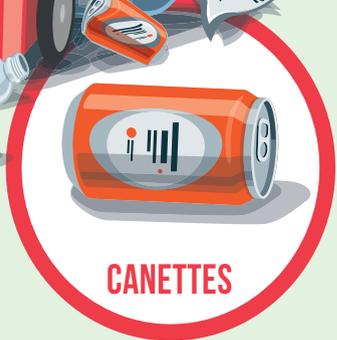
MÉGOTS DE CIGARETTE



CROTTES DE CHIENS



POUBELLES HORS BAC



CANETTES

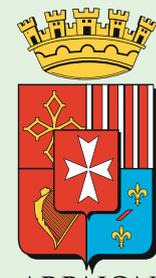


À PARTIR DE
68 €
D'AMENDE

STOP AUX INCIVILITÉS



Association des Villes pour la Propreté Urbaine



ARPAJON



STOP AUX ENCOMBRANTS !

Quelles solutions ?

- se rendre dans l'une des 18 déchèteries du SIREDOM : St Germain-lès-Arpajon, Égly...
Formulaire de demande de carte d'accès aux déchèteries du SIREDOM disponible sur www.coeuressonne.fr
- demander l'enlèvement à domicile
Cœur d'Essonne Agglomération
(formulaire en ligne sur www.coeuressonne.fr)

Pour toute question sur les déchets :
0800 293 991 (appel gratuit, n° vert)

STOP 
AUX
INCIVILITÉS

LA RUE C'EST COMME CHEZ SOI, RESPECTONS-LA !

La ville d'Arpajon continue de lutter contre les incivilités qui transforment trottoirs et chaussées en dépotoirs ! Elle ne peut agir seule et lance une campagne de sensibilisation mensuelle : à chaque mois son thème. En mars, les déchets.

LE RESPECT DES ESPACES PUBLICS EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Les ordures ménagères doivent impérativement être déposées dans des conteneurs prévus à cet effet et fournis gratuitement par Cœur d'Essonne d'Agglomération.

L'utilisation de conteneurs sera bientôt obligatoire pour la collecte en porte à porte, les sacs plastiques laissés au sol ne seront donc plus collectés.

Les conteneurs distribués gratuitement, peuvent être demandés sur internet :

www.coeuressonne.fr/votre-quotidien/dechets.html



INCIVILITÉS : ÇA COÛTE CHER !

Aux contrevenants :

- Déchets sur la voie publique (mégots, papiers...) : 68 € d'amende
- Dépôt sauvage sur la voie publique : 68 € d'amende

À la planète :

- Un chewing-gum met 5 ans pour se biodégrader
- Jetés sur la voie publique, ces déchets provoquent des nuisances pour l'environnement

